

Un territoire situé sur la côte ouest

La Réserve Marine de La Réunion concerne les communes de St-Paul, Trois-Bassins, St-Leu, Les Avirons, Etang-Salé.

Surface : 35 km²

Linéaire côtier : environ 45 km, dont 20 km de récifs coralliens.



De nombreuses activités sont pratiquées dans la Réserve Marine.

Différents niveaux de protection permettent aux usagers de pratiquer diverses activités comme le paddle, le kayak, le kitesurf, la plongée sous-marine, l'apnée.

Des bouées d'amarrage sont proposées aux usagers de la mer afin de ne pas détériorer les récifs coralliens avec les ancrages.



Des sanctuaires pour permettre la régénération de la biodiversité

Des balises délimitent 5 zones de sanctuaires dans lesquelles toute activité est interdite. Elles représentent 6% de la surface totale de la Réserve Marine et constituent des réservoirs biologiques.



Pêcher durablement

La pêche professionnelle, la pêche traditionnelle et la pêche de loisirs sont autorisées et réglementées dans certaines zones de la Réserve Marine.



La pêche traditionnelle s'effectue avec un filet (pour le copain carême) ou une goullette (principalement pour le Macabiti).

Amusin, amsam, karay, nous dans la mer. Mi pitezy alt, le pitezy amusin.

Un réseau d'acteurs d'une grande diversité

De nombreux acteurs participent à la gestion et au fonctionnement de la Réserve Marine : professionnels et usagers de la mer ; élus des communes, TCO, du Département et de la Région ; services de l'Etat ; scientifiques ; associations de protection de l'environnement ; acteurs économiques.

Aire marine éducative

Zone littorale de petite taille, une aire marine éducative est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire. Avec l'aide des animateurs de la Réserve Marine, les classes effectuent un état des lieux par des observations, des mesures et des comptages. Ils présentent ensuite leurs résultats à la commune concernée et à des associations locales en proposant des actions concrètes de protection du site.



Une source de richesse

Attrait pour la population et les touristes, ces richesses récifales représentent également une source d'emplois et de revenus. Il est aujourd'hui impératif de protéger les récifs coralliens de notre île.



Un territoire situé sur la côte ouest

La Réserve Marine de La Réunion concerne les communes de St-Paul, Trois-Bassins, St-Leu, Les Avirons, Etang-Salé.

Surface : 35 km²

Linéaire côtier : environ 45 km, dont 20 km de récifs coralliens.



Des sanctuaires pour permettre la régénération de la biodiversité

Des balises délimitent 5 zones de sanctuaires dans lesquelles toute activité est interdite. Elles représentent 6% de la surface totale de la Réserve Marine et constituent des réservoirs biologiques.



Un réseau d'acteurs d'une grande diversité

De nombreux acteurs participent à la gestion et au fonctionnement de la Réserve Marine : professionnels et usagers de la mer ; élus des communes, TCO, du Département et de la Région ; services de l'Etat ; scientifiques ; associations de protection de l'environnement ; acteurs économiques.

Aire marine éducative

Zone littorale de petite taille, une aire marine éducative est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire. Avec l'aide des animateurs de la Réserve Marine, les classes effectuent un état des lieux par des observations, des mesures et des comptages. Ils présentent ensuite leurs résultats à la commune concernée et à des associations locales en proposant des actions concrètes de protection du site.



Pêcher durablement

La pêche professionnelle, la pêche traditionnelle et la pêche de loisirs sont autorisées et réglementées dans certaines zones de la Réserve Marine.



La pêche traditionnelle s'effectue avec un filet (pour le capucin carême) ou une goullette (principalement pour le Macabé).

Amusiez-vous avec un kayak, nous dans la mer. Mi-pêcheurs aïe, le plaisir amuse.

Une source de richesse

Attraits pour la population et les touristes, ces richesses récifales représentent également une source d'emplois et de revenus. Il est aujourd'hui impératif de protéger les récifs coralliens de notre île.



De nombreuses activités sont pratiquées dans la Réserve Marine.

Différents niveaux de protection permettent aux usagers de pratiquer diverses activités comme le paddle, le kayak, le kitesurf, la plongée sous-marine, l'apnée.

Des bouées d'amarrage sont proposées aux usagers de la mer afin de ne pas détériorer les récifs coralliens avec les ancres.